

législative pour que le gouvernement de la province prie le gouvernement fédéral de remplir sa promesse au sujet du prix de \$2 le boisseau de blé. Le grand mécontentement, à ce propos, est tout naturel. On a manqué à la parole donnée. Le prix définitif à la production est inférieur de plusieurs cents à ce qu'il était l'année précédente, ce qui ajoute au mécontentement.

L'étau coût-prix se resserre. Nous parlons de guerre à la pauvreté, d'achats de terrains, de reventes de terrains, etc., mais avec le régime des prix en vigueur, je pense qu'il faudra acheter bien des milles carrés et des sections de terrains dans l'Ouest du Canada et les revendre pour fins de consolidation, à moins que le gouvernement ne prenne quelque mesure, peut-être au moyen d'un régime de dualité des prix, pour accroître le revenu des producteurs. Sinon, il y aura encore plus de bas revenus et de pauvreté qu'à présent.

La troisième cause de mécontentement chez les producteurs de l'Ouest, c'est la perte de ventes de 100 ou même 200 millions de boisseaux de céréales, parce qu'on n'avait pas les moyens de transport pour en expédier davantage vers les ports.

• (4.40 p.m.)

Les associations agricoles parlent de la nécessité de maintenir des prix suffisants, du besoin d'un régime de dualité des prix et de la nécessité d'une parité des prix. On leur a dit dans le passé que la parité des prix n'était pas possible, vu le grand problème d'excédents, à l'époque. A vrai dire, le prétendu problème des excédents agricoles au Canada tend à disparaître. D'ici quelques années, il n'existera plus d'excédents de longue durée. Donc, j'espère que l'insuffisance de nos moyens de transport servira au moins à prouver que nous aurions dû vendre beaucoup plus que nous ne l'avons fait l'année dernière, si seulement nous avions pu nous organiser pour livrer le blé que nous avons pu produire.

Je n'éprouve aucune méchanceté ni malveillance envers le ministre actuel des Finances qui est chargé de la Commission canadienne du blé. J'espère, malgré tout, qu'il examinera sérieusement le problème du revenu agricole, bien qu'il ne soit pas chargé de l'agriculture proprement dite; et qu'il collaborera ensuite avec la Commission canadienne du blé, pour voir les mesures qui s'imposent pour augmenter le prix des céréales versé aux cultivateurs de l'Ouest.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, au stade du crédit n° 1 du ministère des Finances, je voudrais soulever aujourd'hui un des problèmes les plus graves et les plus importants qui existent dans l'économie canadienne, non seulement au niveau fédéral mais également au niveau provincial et municipal...

M. le président suppléant: A l'ordre! A l'ordre!

L'honorable député pourrait-il reprendre son siège?

Si je comprend bien, à l'heure actuelle, les honorables députés de la Chambre ont plus ou moins décidé d'échanger leurs points de vue au sujet de la Commission canadienne du blé. C'est ce qu'on semble comprendre, et je me demande si l'honorable député de Lapointe ne pourrait pas faire ses observations à une étape plus avancée, lorsque nous toucherons d'autres sujets concernant le ministère des Finances?

M. Grégoire: Monsieur le président, nous sommes à étudier le poste n° 1 des crédits du ministère des Finances, lequel nous permet de traiter des problèmes qui se posent au sein du ministère des Finances. C'est ce que je suis en train de faire.

Au début, lorsqu'il a été question de l'étude des crédits de ce ministère, nous avons dit qu'au stade du crédit n° 1, il serait question de tous les problèmes touchant le ministère des Finances. Si d'autres députés ont voulu y relier plusieurs problèmes, dont celui de la Commission canadienne du blé, libre à eux de le faire, mais selon la procédure—vous le savez aussi bien que moi, monsieur le président—lorsque nous étudions le premier poste d'un ministère, nous pouvons discuter de tous les problèmes du ministère concerné. Nous n'avons pas à accepter aucun accord différent à ce sujet.

Alors, monsieur le président...

M. le président suppléant: A l'ordre! L'honorable député de Provencher (M. Jorgenson) aimerait faire certaines observations au sujet des remarques de l'honorable député de Lapointe.

[Traduction]

M. Jorgenson: Monsieur le président, je voudrais dire, pour appuyer les propos du député de Lapointe, qu'il avait été décidé d'étudier le crédit n° 1 au gré des députés, et que chacun serait libre de parler de la Commission canadienne du blé ou d'un autre sujet de son choix.

M. Olson: Monsieur le président, je crois que le député de Lapointe et celui de Provencher avancent à bon droit que pendant l'étude